

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE*Service Action Educative et Périscolaire*

N/Réf. à rappeler :

LJ

METZ, le 24 février 2011**04****RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – SUBVENTIONS 2011**

Depuis 2008, la Ville de Metz a placé l'enfant au cœur de sa politique éducative.

Elle s'est ainsi engagée dans le développement des accueils périscolaires, d'une part en offrant dès 7h30 un accueil assuré par du personnel municipal qualifié et d'autre part, en apportant son soutien aux associations organisatrices du périscolaire du soir.

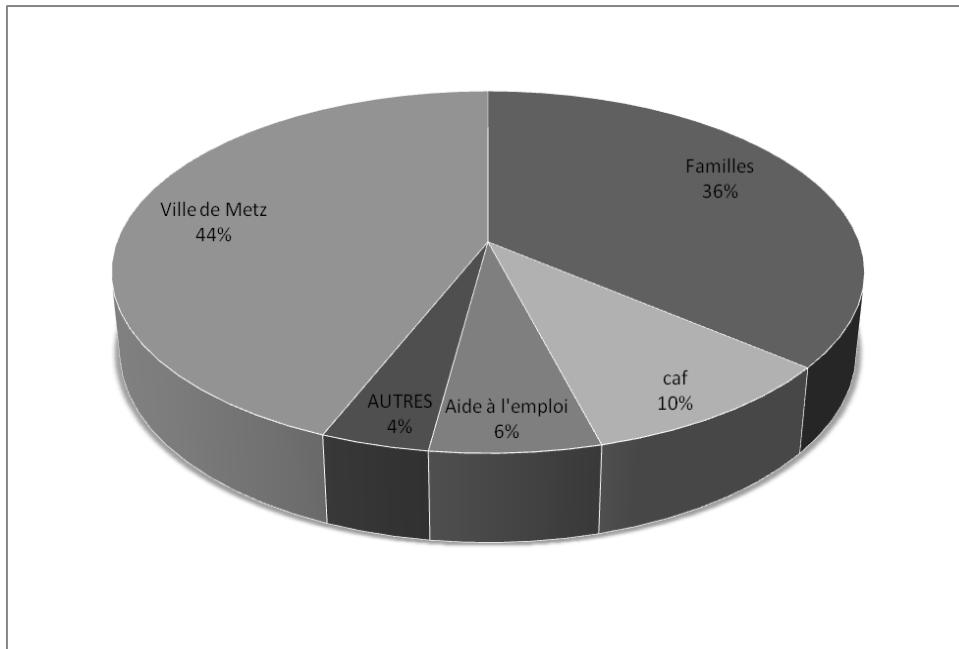
A ce jour, plus de 900 enfants (pour un total de 317 000 heures par an) fréquentent les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi des subventions correspondantes aux associations, définis par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2009, sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli, et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

Par conséquent il est proposé de verser les sommes suivantes :

Associations	Subvention 2011
ADACS (Centre social de Bellecroix)	21 000,00 €
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion du centre social	26 000,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	41 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	148 000,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	7 000,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	20 000,00 €
Maison des Associations du Sablon	16 000,00 €
MJC BOILEAU PRE-GENIE	14 000,00 €
MJC Borny	31 000,00 €
MJC METZ SUD	12 000,00 €
MJC QUATRE BORNES	22 700,00 €
PEP 57	11 400,00 €
	426 850,00 €

Il est précisé par ailleurs que la Ville subventionne en moyenne 44% du coût de l'heure enfant, le schéma suivant décomposant la répartition de la charge financière de cette activité :



Une convention d'objectifs et de moyens définit les attentes de la Ville au regard des sommes allouées à chaque association.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2009,

CONSIDERANT le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

DECIDE d'accorder au titre de l'année 2011 les sommes suivantes :

Associations	Subvention 2011
ADACS (Centre social de Bellecroix)	21 000,00 €
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion du centre social	26 000,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	41 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	148 000,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	7 000,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	20 000,00 €
Maison des Associations du Sablon	16 000,00 €
MJC BOILEAU PRE-GENIE	14 000,00 €
MJC Borny	31 000,00 €
MJC METZ SUD	12 000,00 €
MJC QUATRE BORNES	22 700,00 €
PEP 57	11 400,00 €
	426 850,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI